

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.*

**PRÉSENTS** : Marcel PICHOT - Sonia PERTEL - Noëlla GENISSEL – Didier ROSSELIN - Emmanuel COLLET - Mickaël PELLAN - - Chantal DECLOITRE - Karinne TREGOUET - Ludocie DEMEURÉ - Vanessa VETIL - Philippe LEVREL -Thierry JEANNEY -

**ABSENTS EXCUSÉS** ; Sylvie BINARD; Aurélien DESWARTE

**Secrétaire de séance** : Mr Didier ROSSELIN

**Date de convocation** : Le 7/03/2025

Nombre d'élus en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12
--

À l'ouverture de la séance du jeudi 13 mars 2025, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si chacun a bien pris connaissance du compte rendu de la séance précédente, en date du 23 janvier 2025. L'ensemble des membres présents déclare à l'unanimité avoir pris connaissance dudit document et en approuve le contenu.

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a obligation d'établir un ordre du jour de chaque séance du Conseil Municipal et de le mentionner sur les convocations adressées préalablement aux conseillers municipaux. Le Maire ou son suppléant peut donc, en cours de séance, appeler le Conseil Municipal à délibérer uniquement sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance, mentionnées sur les convocations.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

---

1. Délibération pour le choix des entreprises pour l'aire de jeux
2. Délibération portant sur le choix des entreprises pour le sol de la salle multifonction
3. Délibération portant sur le devis des illuminations du bourg
4. Délibération portant sur le passage en option N° 4 concernant le service assistance aux Logiciels Métiers ( formation avec le Centre de Gestion)

### **DEL-2025-02- Délibération pour le choix des entreprises pour l'aire de jeux**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il envisage de poursuivre l'aménagement du bourg, avec notamment l'installation d'une aire de jeux près du city stade. Il présente des devis reçus pour l'achat d'une aire de jeux :

- *GAMA SPORT*: un devis de 49 438,05 € HT
- *QUALITY CITY* : un devis de 34 110,30 € HT
- *SDU* : Devis N°1 : 28 292,74 € HT ( sol en Mulch, fosse à fluent)  
Devis N°2 : 29 922,81 € HT ( sur dalles béton-sol amortissant)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour de :

- **Valider** le choix de prendre l'entreprise SDU : Sport et Développement Urbain
- **Valider** le devis de l'entreprise SDU devis N°2 pour un montant de 29 922.81 € HT.
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à ce projet.

### **DEL-2025-03- Délibération portant sur le choix des entreprises pour le sol de la salle multifonction.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des devis reçus pour les futurs travaux du sol de la salle multifonction :

- **IFFENDIC PEINTURE** : 13 055.26 € HT
- **SOCIETE GRIFFON PEINTURE** : 9 076.06 € HT
- **EB PEINTURE DECORATION** : 3 070.08 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour de :

- **Valider** le choix de prendre l'entreprise Société Griffon Peinture
- **Valider** le devis de l'entreprise Société Griffon Peinture pour un montant de 9 076.06 € HT.
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à ce projet.

**DEL-2025-04 Délibération portant sur l'achat des illuminations du bourg**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des devis reçus pour l'achat de guirlande pour le bourg

- **DECOLUM** : 3 953 € HT
- **ALTRAD** : 4 2028.63 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **Valider** le choix de prendre l'entreprise Altrad
- **Décide** de rajouter 3 étoiles spirales d'un montant de 1026 € et 3 étoiles polaires d'un montant de 1044 € qui se rajoute au devis initial
- **Valider** le devis de l'entreprise Altrad pour un montant de 6 278.63 € HT selon la disponibilité du stock.
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à ce projet.

**DEL-2025-05 Délibération portant sur le passage en option N°4 concernant le service assistance aux Logiciels Métiers (formation avec le Centre de Gestion)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor propose une assistance Logiciels Métiers aux collectivités.

Il propose l'adhésion à cette mission supplémentaire gérée par le Centre de Gestion22 à compter du 1 er janvier 2025, soit l'option N°4. Il rappelle également le coût pour l'année 2025, qui est de 612 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer, à compter du 1 er janvier 2025, à la mission supplémentaires « assistance aux logiciels Métiers » - option N°4, pour un montant de 612 €
- **Précise** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à ce projet.

Secrétaire de séance,  
Didier ROSSELIN

Le Maire,  
Marcel PICHOT

Le Maire lève la séance à 22 heures et dix-sept minutes heures

Délibérations envoyées à la Préfecture des Côtes d'Armor le 14 /03/2025.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le conseil municipal du 01/04/2025.